

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail- Démocratie- Paix

DECRET N° 79/564 du 13/10/79

portant nomination de Monsieur MAMOUNA
Ernest en qualité de Directeur Général
de l'Industrie.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.-

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret 79/155 du 4 avril 1979 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Monsieur MAMOUNA Ernest, Ingénieur Statisticien Economiste,
précédemment Directeur des études et contrôle au Ministère de l'Industrie
et du Tourisme est nommé Directeur Général de l'Industrie.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui abroge toutes les dispositions anté-
rieures contraires prend effet à compter de la date de prise de fonction
par l'intéressé et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo.

Fait à Brazzaville, le 13 OCTOBRE 1979

Par le Président du Comité Cen-
tral du Parti Congolais du Travail
Président de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

COLONEL Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre de l'Industrie et du Touris-
me,

COLONEL SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Marius MOUAMBENGA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice
Garde des Sceaux,

Henri L G F E S

Victor TAMBA-TAMBA.-